
VOUS PROPOSENT

QUEL BILAN ET QUEL AVENIR POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

5 DÉCEMBRE 2012 À **GRIGNY** (91)

□ 5 décembre

9h30 : **La ville, lieu de progrès humain ?**

Intervenant : **Maurice Charrier**, maire honoraire de Vaulx-en-Velin,
vice-président du Grand Lyon

11h30 : **Qu'est-ce qu'un quartier populaire ?**

Intervenant : **François Delapierre**, conseiller régional d'Ile-de-France
*Le terme de quartier populaire fait partie des lieux communs qui circulent
entre les langages journalistiques et politiques. Que suggère ce terme ?
Décrit-il bien les quartiers en question ? En quoi ces territoires sont-ils
singuliers ? Est-ce que cela justifie une politique spécifique ?*

13h : Pause déjeuner

15h : **Politique de la ville : bilan et enjeux de la territorialisation de la
question sociale**

*Après plus de 30 ans de fonctionnement, il semble indispensable- de
procéder à un bilan des politiques de la ville.
Au-delà de l'explicitation de son contexte d'émergence et de ses logiques
dominantes, il s'agira d'interroger ses présupposées et surtout la territo-
rialisation de la question sociale.*

Intervenant : **Arnaud Thomas**, sociologue, formateur à l'université
d'Evry Val d'Essonne (91) , co-auteur de l'Abécédaire des Radicalités
concrètes.



QUEL BILAN ET QUEL AVENIR POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE ? SUITE

5 DÉCEMBRE 2012 À GRIGNY (91)



17h : **Discriminations territoriales et politiques de rattrapage inégalitaires**

Les territoires concernés par la Politique de la ville concentrent les difficultés sociales accrues par une défaillance des politiques de droit commun. La Politique de la ville, censée pallier les discriminations territoriales et fractures sociales, ne permet pas de répondre aux besoins des habitants de ces territoires. Pire les moyens de la Politique de la ville sont eux-mêmes inégalitaires.

Aux discriminations territoriales s'ajoutent ainsi des politiques de rattrapage inégalitaires.

Intervenant : **Christophe Girard**, adjoint au maire de saint denis (93)

18h30 : Bilan de la journée avec **Philippe Rio**, maire de Grigny et **Gabriel Amard**, président de l'agglomération Les Lacs de l'Essonne...



CENTRE DE FORMATION ET DE PROFESSIONNALISATION DES LACS DE L'ESSONNE
23, RUE DES ATELIERS À 91350 GRIGNY

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

QUEL BILAN ET QUEL AVENIR POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

□ 5 décembre 2012

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si Formation et citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elus et agents territoriaux des collectivités de :

<input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitants	200€	<input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000	500€
<input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000	250€	<input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000	600€
<input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000	300€	<input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000	650€
<input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000	350€	<input type="checkbox"/> plus de 100 000	700€
<input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000	400€	Conseillers généraux et régionaux :	
<input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000	450€	<input type="checkbox"/>	900€

Signature de l'él(u) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité